



Modification de la circulaire CFB 96/3 Rapport de révision

La circulaire CFB 96/3 Rapport de révision ci-jointe contient, par rapport à la version en vigueur à ce jour, les modifications essentielles suivantes :

- Chiffres marginaux 14 et 20a :
Adaptations relatives à la Circ.-CFB 99/2 Outsourcing
- Chiffres marginaux 15, 16, 37 et 38 :
Modifications et adaptations fondamentales relatives à la Circ.-CFB 99/1 Risque de taux
- Chiffre marginal 20b :
Précisions en relation avec les ordres donnés directement au broker par le client d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières (voir Communication CFB N° 3 du 31 mars 1998)
- Chiffre marginal 25 :
Les données relatives aux coûts de la révision ne doivent plus être mentionnées dans le rapport de révision. Elles font l'objet d'une annonce séparée des institutions de révision bancaire ou boursière directement à la CFB
- Chiffres marginaux 29 et 42 :
Adaptations en relation avec la suppression de la Circ.-CFB 92/4 Risques pays

La révision totale de la circulaire CFB 96/2 Informations préalables a été mise en consultation jusqu'au 1^{er} octobre 1999. Le projet en consultation prévoit de ne plus transmettre la liste des dix plus gros débiteurs dans le cadre des informations préalables, mais de l'intégrer en annexe du rapport de révision des banques ou des négociants en valeurs mobilières. L'acceptation de cette modification par la CFB après prise en compte des résultats de la procédure de consultation nécessiterait de nouvelles adaptations de la circ.-CFB 96/3 Rapport de révision. Les chiffres marginaux n° 29 et 42 seraient concernés par cette adaptation et la création d'une nouvelle annexe III devrait être envisagée.

Berne, le 10 septembre 1999